

QUAND IL S'AGIT DE « RÉSOUDRE LES PROBLÈMES MONDIAUX »...

A PROPOS DU RAPPORT FRANCO-SUÉDOIS SUR LA « COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS L'INTÉRÊT NATIONAL : RÉSOUDRE LES PROBLÈMES MONDIAUX » DE 2006

Catherine AUBERTIN - Économiste, directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement

● RÉSUMÉ

Malgré un réel effort de réflexion, le rapport du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux n'a pas laissé beaucoup de traces dans les débats sur les enjeux de la coopération dans la mondialisation. Le champ d'intervention possible des biens publics mondiaux est délimité par l'identification de six domaines d'intervention. Le rapport prend bien en compte les deux approches possibles : une approche normative de rétablissement des mécanismes de marché et une approche institutionnelle de réduction des dysfonctionnements par une action publique de régulation mondiale. Mais la juxtaposition des deux ne permet pas de clarifier réellement le débat. Le rapport n'envisage, par ailleurs, que la coopération d'instances étatiques nationales alors que d'autres intermédiaires non-étatiques sont désormais parties prenantes. Les BPM ont eu pour effet de re-légitimer l'aide au développement. Mais certaines des conséquences peuvent être néfastes, par exemple dans le domaine de la protection de l'environnement, sur les modes de production des populations locales.

qualification de bien public mondial dépend davantage de la volonté de disposer d'un outil de légitimation pour l'action que des qualités intrinsèques de l'objet considéré. Au début, concernant surtout des éléments d'environnement (eau, air, biodiversité, etc.), la notion a englobé d'autres « biens communs » : la santé, l'éducation, les droits de l'homme, etc. ⁶

DES PROPOSITIONS CONTRADICTOIRES

Le rapport souffre de l'ambiguïté originelle du terme BPM que nous venons d'évoquer, renfer-

quant à lui, instauré un marché autour d'une nouvelle marchandise, la tonne équivalent carbone, après distribution de quota d'émission. De la même façon, la promotion des initiatives de Type II à Johannesburg a conduit à transformer en service marchand l'accès à des BPM (eau et énergie) et a surtout soutenu les entreprises privées apportant ces services aux populations (qui devaient être responsabilisées, donc solvables) dans leurs gains de parts de marché. Ces questions auraient pu être abordées.

Le rapport bascule dans l'autre sens, en remettant directement en cause les bases de la globalisation. Il propose ainsi de lever les entraves au bon

question des biens publics mondiaux appelle une autre représentation des acteurs qu'une combinaison de représentations étatiques. En particulier, il est dommage que n'ait pas été pris en compte explicitement le rôle des intermédiaires non-étatiques, tous ces « courtiers » qui font le lien entre le niveau local, national, régional, international : les ONG, les instances régionales et internationales, les banques, le secteur privé, la mythique société civile.

Cette représentation est déjà mise en pratique lors des conventions internationales, comme les conventions sur la diversité biologique ou sur le Climat par exemple, où les « non-Parties » sont admises aux débats et certains pays intègrent dans leur délégation des personnes qui ne font pas partie de l'appareil étatique : des minorités ethniques, des industriels, des ONG, etc. La construction de normes n'est pas seulement un instrument de politique d'État mais aussi un résultat de négociation, d'initiatives individuelles ou collectives, comme en témoignent les marques privées, les labels, le commerce équitable, les engagements volontaires, etc.

HIERARCHIE DES LÉGITIMITÉS

La prise en compte des BPM oblige à redéfinir les rôles des institutions internationales et à les pousser à se réformer. Reste à savoir si une nouvelle instance informelle, bien qu'étatique, est mieux à même de la faire de l'extérieur comme « catalyseur ». Un problème important auquel s'est confronté ce Groupe de travail est sa légitimité à s'emparer de questions traitées par ailleurs. Dans tous ces cas, des instances internationales sont à l'œuvre : l'OMS pour la santé, la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique s'agissant du climat, le Conseil de sécurité pour la paix et la sécurité, l'UNESCO et les ADPIC de l'OMC pour la diffusion et la protection des connaissances, le FMI pour la stabilité financière, etc. A noter que les débats actuels vont à contre-courant du Groupe de travail qui propose, non de réformer, mais de renforcer le FMI.

Certaines propositions du Groupe de travail sur la paix et la sécurité sont surprenantes. Ainsi la suggestion de réforme du Conseil de sécurité

suite du rapport. La condamnation de l'Iran ou de la Corée du Sud permettent-elles de produire un BPM ? Il s'agit là d'affaires diplomatiques... On sait que les questions de défense et de sécurité ne profitent pas à tout le monde, mais maintiennent un ordre établi, des rapports de force. On ne trouvera dans le rapport aucune réflexion sur l'objet des dépenses de sécurité, sur le but des dépenses d'armement ou sur les fonctions sociales du nationalisme.

RELÉGITIMER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il est difficile de nier que ces BPM sont des construits sociaux qui dépendent à la fois des perceptions des institutions et groupes sociaux, des rapports de force, de leur insertion dans l'économie mondiale, etc. Ils n'ont pas de caractère d'universalité et dans bien des cas peuvent être considérés comme des « biens de club » du Nord. Certes, il y a peu de domaines où l'on peut noter des intérêts généraux communs à l'échelle mondiale, ceux-ci s'apparentant souvent à des compromis sur des intérêts supérieurs définis lors de négociations internationales.

Certains ont vu dans les BPM une nouvelle façon de relégitimer l'aide publique au développement (APD), en dehors de l'éthique, de la solidarité, pour mettre sur pied une politique de coopération qui permette aux pays de supporter les coûts de production des BPM. D'autres y ont vu un renforcement du pouvoir des bailleurs de fonds pour orienter l'aide selon leurs préférences. On a vu ainsi la multiplication des aides conditionnelles, particulièrement importantes dans le domaine agricole et forestier, que l'on appelle « éco-conditionnalité ». Des aides à la production de BPM ont conduit à des politiques de protection de l'environnement qui ont gravement atteint les modes de production de populations locales et qui peuvent s'apparenter à de l'ingérence écologique. La création d'aires protégées sans souci des pratiques des résidents peut en constituer un exemple.

Malgré un réel effort de réflexion, le rapport du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux a été rédigé beaucoup de

TECHNIQUES FINANCIÈRES ET DÉVELOPPEMENT

N° 91 - Juin 2008

BPM/OMD

Missions impossibles ?

Avant-propos

PHILIPPE COQUART

Quelles complémentarités et quelles limites entre les biens publics mondiaux (BPM) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ?

LAURENCE TUBIANA

BPM : de la théorie à la pratique

KATELL LE GOULVEN & SELIM LOUAFI

Quant il s'agit de « résoudre les problèmes mondiaux »...

CATHERINE AUBERTIN

Les BPM : un nouveau paradigme pour la coopération internationale ?

CHRISTIAN CASTELLANET

L'eau, un improbable bien public mondial

ALEXANDRE TAITHE

Les BPM, effet de mode précaire ou prématuré sous perfusion ?

FRANÇOIS CONSTANTIN

Les OMD : le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein ?

LOUISE CURRAN

Au chevet des OMD Santé

MÉDECINS DU MONDE ET AVOCATS POUR LA SANTÉ DANS LE MONDE

Les OMD en Afrique : l'échec ou la décentralisation ?

FRANÇOIS JAY

La régulation financière...

...par la « création de valeur » dans l'entreprise

EUROMED MARSEILLE

ÉPARGNE
SANS FRONTIÈRE

